

**CA
UE
SAVOIE**

conseil
d'architecture
d'urbanisme et
de l'environnement



Présentation du CAUE de la Savoie



Jeudi 21 janvier 2021

Conseil communautaire

Communauté de communes du Lac
d'Aiguebelette - Maison du Lac



Intervention du CAUE de la Savoie



Florence FOMBONNE ROUVIER – directrice du CAUE

- Présentation succincte du CAUE et ses missions
- La consultance architecturale
- Révision de la Charte architecturale et paysagère
- Échanges avec les élus

LE CAUE ET SES MISSIONS

Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, qui au travers de ses missions d'appui aux territoires le conduisent à exercer quotidiennement les missions suivantes :



CONSEILLER...

// Les territoires adhérents sur la base de 3 jours d'appui gratuits par an, pouvant s'ouvrir sur une démarche d'accompagnement dans des projets et réflexions d'aménagement, s'appuyant sur la transversalité de nos missions, notre connaissance du territoire et des acteurs locaux et mettant en avant les aspects et enjeux qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

// Les particuliers à l'appui des « permanences architecturales » sur l'ensemble du territoire savoyard.

// Les partenaires et institutions, en participant à de nombreuses commissions d'échelle départementale/régionale...



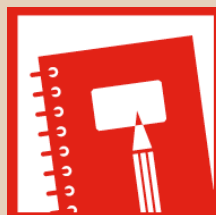
SENSIBILISER...

// Tous les publics à la découverte de l'architecture, la compréhension de l'urbanisme, l'appréciation du paysage, la connaissance de l'environnement en prenant le temps d'échanger, communiquer, ouvrir au débat participatif, proposer des formats de visites adaptés, balades urbaines, lecture de paysage, mettant à disposition des expositions, organisant des conférences, projections, ateliers, résidences d'architecte, appel à idées...



INFORMER...

// Via notre site internet, centre de ressource et photothèque, les Chartes Architecturales et Paysagères en phase de révision et l'observatoire photographique de paysages de Savoie (OPPS) qui contribuent à une meilleure connaissance des composantes et particularités des 7 territoires de Savoie.



FORMER...

// En proposant des temps de formations à destination des élus à l'appui de notre agrément CNEFEL, techniciens et professionnels sur la base de modules adaptés à la demande et besoins des territoires afin d'aider à la compréhension des projets et problématiques, en collaboration avec des partenaires institutionnels et professionnels.

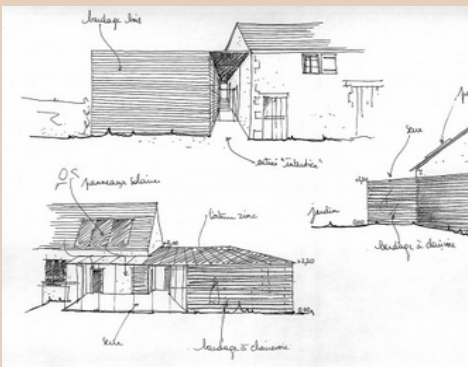
LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE



L'ESPRIT DE LA CONSULTANCE

L'acte de bâtir étant complexe, les enjeux importants, la mission de conseil aux particuliers permet de :

- Donner à l'échelle du territoire, en l'expliquant, un conseil avisé et gratuit par un architecte exerçant en parallèle en libéral ou Bureau d'étude, sur tous projets liés à l'élaboration d'une construction/ rénovation/extension,
- Répondre à des questions/enjeux/problématiques d'architecture, matériaux, type d'autorisation, réglementation, prise en compte énergétique, paysagère ...
- Faire gagner du temps aux porteurs de projet en évitant les mauvaises directions,
- Appuyer les collectivités dans les orientations qu'elles souhaitent donner à leur territoire en se faisant le relais de leurs attentes en matière d'architecture et d'aménagement.
- Contribuer par ces conseils, à la préservation de la qualité des paysages, du cadre de vie.



LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE



INSTALLATION



BÂTIMENT
AGRICOLE

RÉNOVATION

AUTO-CONSTRUCTION

E X T E N S I O N

ÉNERGIE
RENOUVELABLE

d'énergie renouvelable, de gîte rural,

Vidéo présentant la consultance architecturale réalisée par la FNCAUE

Connexion

<https://youtu.be/S5F0Riv2ShE>

CONVENTION ET CONTRAT DE MISSION

Aujourd'hui, le conseil architectural à destination des porteurs de projet est encadré par 2 documents clarifiant le cadre donné à cette mission de conseil :

- Une convention signée entre le CAUE et l'intercommunalité (ou la commune) définissant les modalités de la consultance et l'appui apporté par le CAUE (recrutement – encadrement de l'Architecte-conseil - animation du réseau...),
- Un contrat de mission signé entre l'architecte-conseil, la communauté de communes (ou la commune) et le CAUE.

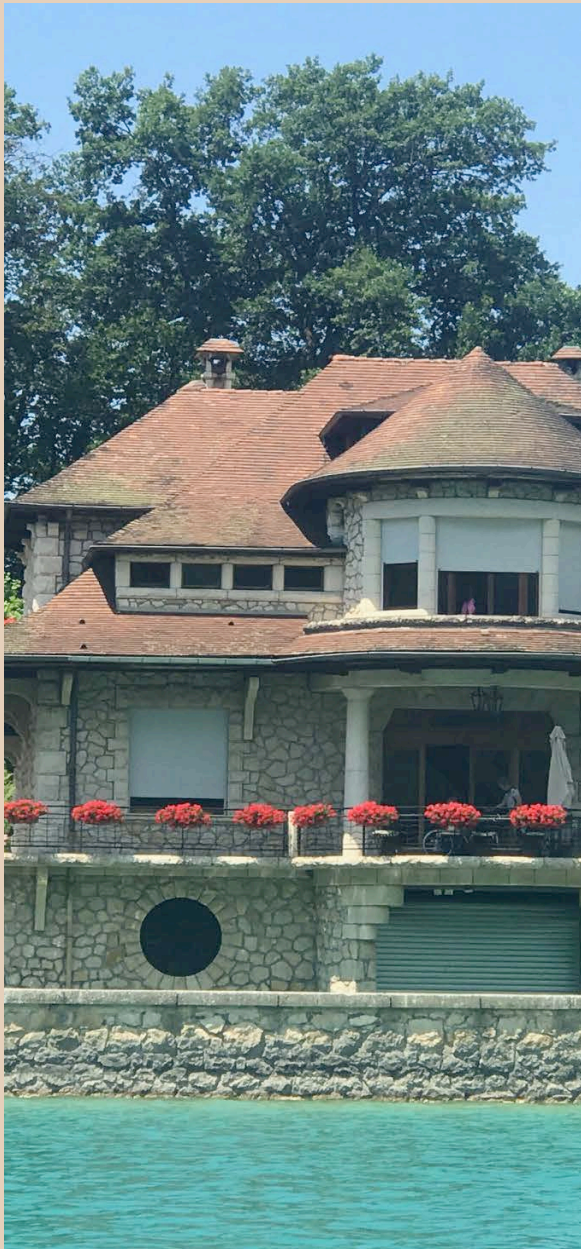
A ce jour :

- signature de **11 conventions** Intercommunalités/Communes,
- **19 contrats de missions** on été établis correspondant à **12 recrutements et 7 renouvellements** (liés aux fins de contrat initiaux)



ACCOMPAGNEMENT DE LA CONSULTANCE

- Cathy Le Blanc, chargée de missions au CAUE est pour 50% de son temps dédiée à cette mission et accompagne les architectes et les collectivités dans l'animation de la consultation architecturale, dont notamment l'organisation du recrutement de l'architecte-conseil.
- L'accompagnement des collectivités a généré au cours de ces deux dernières années, **56** rencontres et temps d'échanges avec les collectivités, permettant d'assurer la présentation de la mission, les phases de recrutement et le tuilage de l'architecte auprès des communes concernées.
- Proposition d'un barème de rémunération commun à tous les territoires correspondant en 2021 à :
 - Coût ½ journée d'intervention : **236 € HT / 283,20€ TTC**
 - Remboursement des frais de déplacement suivant les secteurs à hauteur de : **0,568€ HT** majoré en secteur de montagne à **0,668€ HT**



LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE



Lieu de permanence	Conseiller
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy
L'Arpège Arlysère	MARTINIE Cathy

CAUE PILOTE – une interface numérique au service de la consultance

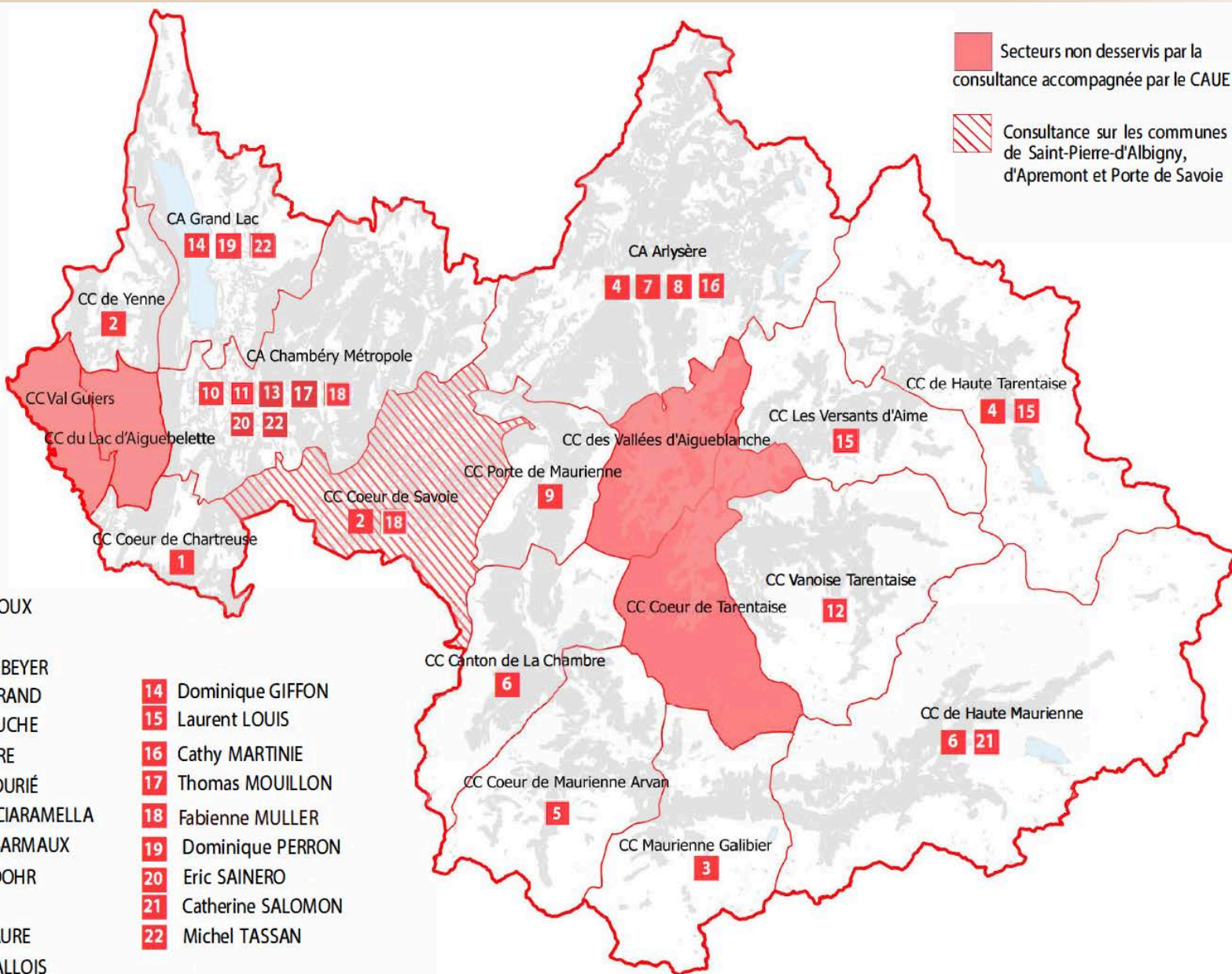
Une plateforme numérique en cours de développement sur les territoires pour la partie conseil architectural, permettant de faciliter les interactions entre les différents acteurs de ce service pour :

- la prise de rendez-vous,
- une saisie unique des informations concernant le porteur de projet,
- la consultation de ressources rattachées au projet (PLU, ..),
- la transmission de l'avis,
- la consultation des informations en ligne pour le CAUE, les collectivités et les architectes conseil, à l'appui de codes accès sécurisés dédiés.



Libellé	Contact
Albertville	04 79 10 44
Beaufort	04 79 38 33
Flumet	04 79 10 01
Hauteluce	04 79 38 80

CARTOGRAPHIE DE LA CONSULTANCE ARCHITECTURALE EN SAVOIE



LA RÉVISION DES CHARTES ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

avant-pays-savoie
charte architecturale & paysagère



Le territoire concerné

Canton des Échelles

11 communes : 1-Arnigot-Orcin • 2-Carbel • 3-Entremont-le-Vieux • 4-La Bauche • 5-Les Échelles • 6-Saint-Christophe-la-Croix • 7-Saint-François • 8-Saint-Jean-de-Couz • 9-Saint-Pierre-d'Entremont • 10-Saint-Pierre-de-Génébroz • 11-Saint-Thibaud-de-Couz

Canton de Pont-de-Beauvoisin

12 communes : 12-Aiguebelette-le-Lac • 13-Ayn • 14-Belham-Tramonet • 15-Dornessin • 16-Dullin • 17-La Bridoire • 18-Lépin-le-Lac • 19-Nances • 20-Pont-de-Beauvoisin • 21-Saint-Alban-de-Montbel • 22-Saint-Béron • 23-Vérel-de-Montbel

Canton de Saint-Genix-sur-Guiers

10 communes : 24-Avessieux • 25-Champagnieux • 26-Gerbax • 27-Grésin • 28-Marcieux • 29-Navalaise • 30-Rochefort • 31-Sainte-Marie-d'Alvey • 32-Saint-Genix-sur-Guiers • 33-Saint-Maurice-de-Rohteren

Canton de Yenne

13 communes : 34-Billême • 35-Jongieux • 36-La Balme • 37-La Chapelle-Saint-Martin • 38-Laiseux • 39-Lucey • 40-Mayeux-Truget • 41-Saint-Jean-de-Chevelu • 42-Saint-Paul-sur-Yenne • 43-Saint-Pierre-d'Alvey • 44-Traize • 45-Verthemex • 46-Yenne

-  Communauté de communes de Yenne
-  Communauté de communes du Val Guiers
-  Communauté de communes du lac d'Aiguebelette
-  Communauté de communes du mont Beauvoir
-  Communauté de communes des Entremonts-en-Chartreuse
-  Parc naturel régional de Chartreuse



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT, 3332 ET et 3333 OT
révisées à l'échelle de 1 : 200 000
© IGN - Paris - autorisation n° 50 8593
Reproduction interdite

CAHIER D'ARCHITECTURE DU LAC D'AIGUEBELETTE

Toute rénovation ou construction nouvelle va marquer l'espace de façon durable.



LA RÉVISION DES CHARTES ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

CONTEXTE // LES CHARTES ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES EN 3 POINTS CLES

LES CHARTES AUJOURD'HUI ?

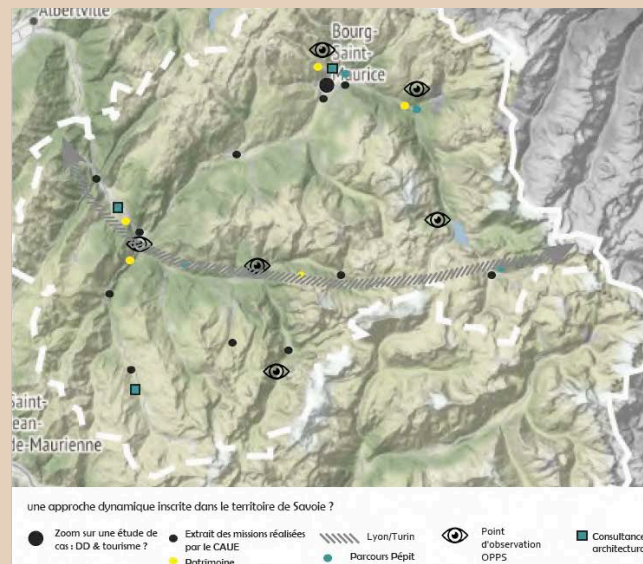
7 territoires en Savoie / 7 chartes distinctes



- Un support de connaissance commun du territoire et des spécificités savoyardes,
- Une approche architecturale et paysagère,
- Un travail engagé par le CAUE qui s'est étalé sur 10 ans,
- Un support d'appui à la consultance architecturale accessible à tout les pétitionnaires et au grand public disponible en ligne, mais peut valoriser et utilisé par les architectes conseil.

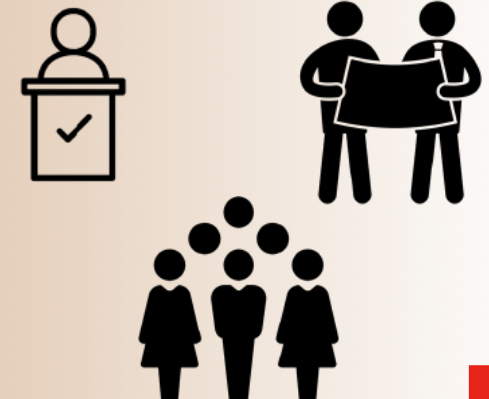
POURQUOI LES REVISER

- Répondre aux nouvelles divisions administratives,
- Avoir une approche transversale s'appuyant sur la fabrique des territoires relevant d'une complexité de données et en se saisissant des leviers de développement existants,
- Proposer des solutions adaptées, un outil de réflexion intégré à l'échelle des territoires et en permettre une approche dynamique,
- Les formuler au format numérique enrichi d'une carte interactive sur le site du CAUE.



QUELS OBJECTIFS ? À QUI S'ADRESSENT-ELLES ?

- Se saisir des enjeux propres aux territoires de l'Avant Pays Savoyard,
- Un support d'appui pour les maires/élus et de dialogue auprès des porteurs de projet,
- Renforcer la consultance architecturale au plus près des territoires,
- Un outil d'accompagnement porteur d'une culture commune pour les habitants,
- La possibilité d'aller plus loin grâce à des études à l'échelle de commune avec des cahiers de territoire, faisant l'objet d'une convention auprès du CAUE de Savoie pour leurs mises en oeuvre.



MISE EN AVANT DE NOUVEAUX ENJEUX

Réflexion portée à l'appui de la **charte pour le développement durable des maires de France** qui relève 6 axes de réflexion :

- Promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre les changements climatiques,
- Maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics,
- Préserver les ressources naturelles,
- Protéger la biodiversité,
- Conjuguer environnement & santé,
- Conduire des politiques municipales écologiquement responsables.

➤ Les formaliser à l'appui :

- d'études de cas
- de références
- de prescriptions

PROPOSITION D'ÉVOLUTION AUTOUR DE 3 THEMATIQUES

- **Spécificités du territoire**
 - Un territoire marqué par une géographie à caractère multiple et des milieux naturels diversifiés,
 - Des identités à préserver...
- **Identité(s) et modes d'habiter**
 - Distinguer les modes d'implantation selon les milieux – Urbain/Rural
 - Héritage historique
 - Impact de l'urbanisation sur les silhouettes villageoises...
- **Enjeux multiples pour un territoire durable**
 - Un réseau écologique à préserver
 - Une maîtrise qualitative et quantitative de l'urbanisation...



ÉCHANGES AVEC LES ÉLUS...



MERCI DE VOTRE ATTENTION

